

Dans ce numéro

- **Éditorial**
Page 1
- **Les représentations de la responsabilité sociale des entreprises: un éclairage sociologique**
Emmanuelle Champion, Corinne Gendron et Alain Lapointe
Page 6
- **Avantages et inconvénients de la présence de multinationales en commerce équitable — Rapport sur le débat d'Équiterre à propos des multinationales dans le commerce équitable.**
Ana Isabel Otero Rance
Page 16
- **Sites Internet du mois**
Page 5
- **Babillard**
Page 20
- **Séminaires de la Chaire**
Page 21

Oeconomia Humana

Février 2005

Éditorial

Patrick Laprise

En cette dernière semaine de janvier, les locaux de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable sont quelque peu abandonnés. La raison? Ce n'est pas parce qu'il y a un différentiel positif de 55°C entre ici (-20°C) et l'endroit où ces personnes se trouvent (+35°C)...

Beaucoup de nos gens sont partis à l'autre bout de l'Amérique, plus précisément à Porto Alegre, dans l'État brésilien du Rio Grande do Sul, pour organiser et participer à des colloques et à des ateliers dans le cadre du 5^{ème} FORUM SOCIAL MONDIAL qui s'y tient. La patrie du président Luiz Ignacio Lula da Silva accueille, entre le 26 février et le 31 janvier 2005, ce « contre-forum de Davos » des altermondialistes. Les organisateurs attendent 100 000 personnes.¹

Les membres de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable ont organisé deux ateliers à Porto Alegre, l'un portant sur l'internationalisation des syndicats et l'autre sur le commerce équitable et la responsabilité sociale. Deux étudiants de la Chaire, membres d'un collectif étudiant appelé AlterUQÀM, ont également participé à l'organisation d'une conférence traitant d'une possible alliance entre la société civile et l'université. Fait à remarquer, cette conférence aura comme têtes d'affiche deux penseurs célèbres : Immanuel Wallerstein² et Michael Hardt³. Je vous invite à aller voir les détails de ces événements dans les prochaines pages de ce numéro.

Il faut être bien à l'écoute pour obtenir de la bonne information sur ce Forum social mondial. Une petite recherche dans les bases de données de l'UQÀM permet de découvrir que les quotidiens québécois traitent peu du lancement du Forum de Porto Alegre, alors qu'on y trouve 7 articles en tout et pour tout. C'est plutôt un site Inter-

net bien connu des progressistes québécois, le Centre des médias alternatifs du Québec, qui offre la couverture la plus extensive de Porto Alegre. Le site, ces jours-ci, offre plusieurs pages de dossiers, des comptes-rendus, des liens pour d'autres sites et des centaines de photos de l'événement. On y parle beaucoup de la vie sur place, en particulier au campement international de la jeunesse.

Le Forum social mondial semble être un laboratoire de plus en plus dynamique pour expérimenter avec les moyens d'organiser démocratiquement des événements, que ce soit des spectacles, des ateliers ou des conférences ou le Forum en entier. À l'aide de multiples traducteurs, l'organisation se fait « horizontalement », en « auto-gestion » et dans le respect de la diversité⁴. Il existe une bonne continuité dans l'organisation de ces événements, grâce à l'accueil de la ville de Porto Alegre. Celle-ci est elle-même un pôle d'attention pour les décideurs publics de monde entier en raison de son budget dit « participatif ». Cette continuité permet d'imaginer que les méthodes et les trucs d'organisation participative développés là-bas seront disséminés et adaptés par les participants pour que tous les pays profitent un jour de cet apprentissage.

En répondant à la mondialisation d'une culture économique monolithique de cette manière, les altermondialistes réunis démontrent avec panache qu'il n'est nul besoin de dormir dans des grands hôtels et d'acheter les services de firmes privées d'organisation pour faire progresser des dossiers importants. L'énergie de révolte pacifique qui se dégage de Porto Alegre contraste sur plusieurs points avec l'énergie de l'establishment mondial réuni à Davos.

D'emblée, la question qui paraît la plus intéressante à soulever quand on observe les deux forums est la suivante : lequel est le plus légitime? Qui représente le plus les intérêts des habitants de la planète Terre? Un sondage de la firme Ekos affirme que les gens, en général, font montrer de deux fois plus de confiance aux organismes à but non-lucratif qu'aux entreprises privées ou aux gouvernements⁵. Cynisme, perception faussée ou réalité? Dans tous les cas, il semble que les gens présents à Davos sont conscients de cette problématique, car les choses changent.

Pour revenir à la couverture des médias, on ne peut affirmer qu'une meilleure couverture soit offerte par les médias officiels à Davos, que dans le cas de Porto Alegre, bien que quelques journalistes soient spécifiquement affectés à cet événement. Cependant, cette année, plus encore que les enjeux économiques ou les prochaines grands investissements au Canada, une chose ressort de la couverture journalistique de Davos : les thèmes mis de l'avant par les participants à ce forum, qui n'ont rien à voir avec ce qu'on s'attend de voir sortir de ce grand cirque de l'élite économique mondiale.

Ainsi, il appert que 750 participants à Davos ont été soumis à un questionnaire qui leur demandait de choisir 6 thèmes parmi douze qui devraient faire l'objet de débats dans les prochaines éditions du forum de Davos⁶. Les six thèmes choisis sont, dans l'ordre :

- La pauvreté (64% des votes de première place)
- La mondialisation équitable (55%)
- Les changements climatiques (51%)
- L'éducation
- Le conflit au Proche-orient
- La bonne gouvernance au niveau mondial

Hummm! À voir cette liste, on se demande vraiment pourquoi le forum de Davos n'est pas immédiatement annulé pour que tous les gens importants de ce monde aillent discuter de ces sujets avec les altermondialistes et les environnementalistes! Et cette liste, bien qu'apportant une petite dose d'étonnement, est moins surprenante que la liste des sujets rejetés. Entre autres sujets dont plus personne ne veut entendre parler, il y a

- l'économie mondiale
- et, sans que personne ne s'en trouve surpris (!), la libéralisation des échanges!

Est-ce que l'agenda des décideurs économiques et politiques a si radicalement changé qu'on ne

va plus à Davos pour parler d'économie? Puisque je reste un éternel optimiste (dont les sentiments oscillent entre cet optimisme joyeux et un profond découragement...), je ressens un petit serrement de cœur lorsque je me mets à rêver de ce qui deviendrait possible si tout cela devenait vrai. Le slogan de Davos pourrait être : *um outro mundo é possível!* Je n'aurais plus à choisir entre devenir un activiste, un cadre ou un fonctionnaire, puisque ce serait dorénavant la même chose! En poussant un peu, si les choses se passent comme elles semblent se passer avec ce revirement, les multinationales consulteraient systématiquement la population avant d'investir dans un projet. Vous voulez que l'on étiquette les produits contenant des OGM? Bien sûr! Vous voulez que l'on paie les producteurs du sud au juste prix et que l'on rémunère un peu moins notre PDG et nos actionnaires? Pourquoi pas?

Quand l'ironie nous gagne, il faut se reculer et lui poser des questions. Devant cette confusion qui se lève et les vertiges qui me gagnent, je vous invite à faire comme moi et à aller lire l'article de Champion, Gendron et Lapointe, qui traite des représentations, par différents acteurs, du rôle du gouvernement dans la responsabilité sociale des entreprises. Nous y verrons que bien qu'elles se rejoignent sur certains points, les représentations de chaque acteur démontrent des caractéristiques différentes et bien définies. Puis, dans la même veine, l'article de Otero porte sur un débat à propos des multinationales et du commerce équitable qui a eu lieu à l'UQAM en décembre 2004. Le débat a été organisé par l'ONG Équiterre.

¹ Cela explique que notre dossier « développement durable » attendra quelque peu, malgré ce que j'écrivais dans le dernier numéro de ce bulletin.

² Entre autres : Wallerstein, I. M. 2002 (1995). *L'après-libéralisme : essai sur un système-monde à réinventer*, La tour d'Aigues, France, 217 pages

³ Co-auteur, avec Toni Negri, d'*Empire*, considéré comme une bible par certains altermondialistes

⁴ Indépendant media center, « Cinquième Camp International de la Jeunesse lors du FSM », disponible au <http://www.indymedia.org/fr/2005/01/112778.shtml>, consulté le 28 janvier 2005

⁵ Ekos research associates, 2003. « What public opinion surveys say about the voluntary sector », disponible au http://www.vsi-isbc.ca/eng/awareness/pdf/awareness_opinion_synthesis.pdf, consulté le 28 janvier

⁶ Moore, Matt, 2005. « Davos se préoccupe de pauvreté », *Le Devoir*, 27 janvier 2005, p. B5

Forum Social Mondial 2005

Internationalisation de l'action syndicale dans le contexte des Amériques

Depuis son lancement en 2000, le Forum Social Mondial réunit chaque année des milliers d'acteurs de la société civile et du monde syndical. Cet événement est l'occasion de faire connaître les impacts socio-économiques et environnementaux de la mondialisation économique, de débattre d'alternatives et de partager des expériences probantes.

La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, en collaboration avec Alternatives, organise au Forum Social Mondial de Porto Alegre, un atelier portant sur *l'internationalisation de l'action syndicale dans le contexte des Amériques*. Alors que l'entreprise mondialisée bénéficie d'une capacité de mobilité sans précédent, les syndicats nationaux, ancrés dans leur juridiction territoriale, doivent à présent renouveler leur modalité d'action afin d'internationaliser leurs revendications.

Plusieurs syndicats nationaux (**Centrale des Syndicats du Québec, Congrès du Travail du Canada, Confédération des Syndicats Nationaux, CUT Brésilienne, Syndicat Canadien des Communications, de l'Énergie et du Papier**) nous exposeront les actions qu'ils mettent en œuvre en vue d'internationaliser leurs revendications dans le nouveau contexte de mondialisation économique. La **Centrale Internationale des Syndicats Libres (CISL)** et l'**Internationale des Services Publics** nous feront par de leurs actions au niveau des institutions internationales et de l'appui qu'ils apportent aux stratégies portées par les syndicats nationaux. Les O.N.G **International Labor Rights Fund (IRLF)** et le **Red Mexicana des Acciones Frente al Libre Comercio (RMALC)** nous présenteront comment ils soutiennent et relayent les actions menées par les syndicats nationaux.

L'atelier *Internationalisation de l'action syndicale dans le contexte des Amériques* (no 248) aura lieu le jeudi 27 janvier 2005, de 8h30 à 11h00, salle J 103.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Emmanuelle Champion, M. Sc.

Professionnelle de recherche

Chaire de Responsabilité Sociale et de Développement durable

Téléphone : (514) 987-3000 poste : 6696

Courriel : champion.emmanuelle@uqam.ca



Forum Social Mondial 2005

Commerce équitable et responsabilité sociale : modèles alternatifs de commerce international

Depuis son lancement en 2000, le Forum Social Mondial réunit chaque année des milliers d'acteurs de la société civile, notamment des mouvements du commerce équitable, de la responsabilité sociale et des coopératives. Cet événement est l'occasion de faire connaître les impacts socio-économiques et environnementaux de la mondialisation économique, de débattre d'alternatives et de partager des expériences probantes.

La **Chaire de responsabilité sociale et de développement durable**, en collaboration avec le **Chantier de responsabilité sociétale des acteurs sociaux économiques** de l'**Alliance pour un monde solidaire et responsable** et le **Chantiers Développement Durable et International de l'Alliance de Recherche Universités-Communautés**, organise au Forum Social Mondial de Porto Alegre, un atelier d'étude ayant pour titre « Commerce équitable et responsabilité sociale : modèles alternatifs de commerce international ».

L'objectif de l'activité est de mettre en évidence les ponts qui existent entre les activités se réclamant du commerce équitable et celles se réclamant de la responsabilité sociale de l'entreprise en les conjuguant avec d'autres tentatives, telles l'intercoopération, qui proposent des manières de faire du commerce autrement. Une étude réalisée cet automne sur les trois initiatives que sont le commerce équitable, la responsabilité sociale de l'entreprise et l'intercoopération alimentera la discussion. Par cet atelier, le comité organisateur désire permettre aux acteurs des trois mouvements en question de se rassembler et d'échanger.

L'atelier *Commerce équitable et responsabilité sociale : modèles alternatifs de commerce international* (no 1996) aura lieu le dimanche 30 janvier 2005, de 15h30 à 18h30, salle I 207.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Véronique Bisaillon

Assistante de recherche

Chaire de Responsabilité Sociale et de Développement durable

Téléphone : (514) 987-3000 poste : 2108

Courriel : bisaillon.veronique@courrier.uqam.ca

**AlterUQÀM
et
l'Observatoire des
Altermondialisations
(Université de Genève)**

Présentent

***Université et société civile : une nouvelle al-
liance est possible***

**Forum Social Mondial 2005
Porto Alegre
Le 28 janvier, salle C204**

Quelle est la place des groupes et réseaux de recherche dans la société civile?

Comment les chercheurs sont-ils capables de participer à l'élaboration d'initiatives alternatives?

Comment les chercheurs peuvent-ils mettre leurs recherches à profit pour les organisations de la société civile?

Quels sont les ressources et les savoir-faire de la société civile dont les chercheurs pourraient bénéficier?

Comment les acteurs de la société civile peuvent-ils contribuer à renouveler les méthodologies et les cadres théoriques utilisés par les chercheurs?

Quelles seraient les modalités d'une coopération formelle entre chercheurs et acteurs de la société civile?

Avec :

- Immanuel Wallerstein, Université Yale
- Micheal Hardt, Université Duke
- Marlies Glasuis, London School of Economics
- Le collectif étudiant AlterUQAM
- Jean Rossiaud de L'Observatoire des altermondialisations, Université de Genève;
- Et plus...

Sites Internet du Mois

www.forumsocialmundial.org.br

www.cmaq.net

Les représentations de la responsabilité sociale des entreprises: un éclairage sociologique

Emmanuelle Champion, professionnelle de recherche, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Corinne Gendron, titulaire, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Alain Lapointe, Titulaire adjoint, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Dans un sondage sur la gouvernance d'entreprise et la responsabilité sociale, 72% des répondants affirment qu'une entreprise devrait assumer des responsabilités sociales, au lieu de se limiter à la recherche de profits. Encore marginale il y a quelques décennies, l'idée d'une responsabilité sociale semble aujourd'hui devenue une sagesse conventionnelle (Stark, 1999). Il reste que si la responsabilité sociale corporative fait de plus en plus consensus, un rapide survol de quelques définitions permet d'observer une véritable polarisation derrière ce concept rassembleur. Son contenu substantif fait l'objet de débats alors que certains acteurs la circonscrivent même à une procédure de dialogue social. La confusion d'un terme peut avoir son intérêt sur le plan sociétal en canalisant les énergies et en ralliant les acteurs autour d'une perspective commune (Gendron, 2004). Mais la pluralité des discours sociaux est aussi révélatrice de positions sociales antagoniques potentiellement irréconciliables. C'est pourquoi il est plus que jamais pertinent de comprendre les différentes définitions de la responsabilité sociale corporative et de situer celles-ci dans le cadre des débats sociaux. Ceci permet notamment d'envisager les configurations potentielles du cadre normatif en émergence et l'hybridation des pôles de régulations privé et public qui se configurer actuellement aux échelles nationale et internationale (Gendron et al., 2004) alors que plusieurs gouvernements, notamment ceux du Québec, du Canada et de l'Europe, se penchent sur la pertinence de légiférer et d'encadrer les pratiques de responsabilité sociale.

UNE PERSPECTIVE SOCIOLOGIQUE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

L'approche gestionnaire et la littérature managériale sur la responsabilité sociale ne permettent guère d'appréhender le débat social sur la responsabilité sociale corporative. Bien souvent d'ailleurs, elles tendent même à l'occulter en proposant un cadre ou une définition susceptibles de

servir de référence (Sethi, 1975 ; Wood, 1991 ; Epstein, 1987). Alors que très peu d'études empiriques ont été réalisées dans le champ de l'éthique et de la responsabilité sociale corporative, celles-ci se limitent généralement à analyser les déterminants des comportements responsables ou avant-gardistes des agents ou des firmes. Les auteurs s'entendent pourtant tous sur le fait que le contenu et les contours de la responsabilité sociale corporative sont flous. Mais plutôt que de se pencher sur cette caractéristique qui s'avère riche d'un point de vue social, ces auteurs ont souvent préféré proposer une définition qui soit la « bonne » définition, ou encore élaborer un cadre qui se veuille synthétique et intégrateur (Wood, 1991; Sethi, 1975; Epstein, 1987 ; Gendron, 2000). Il importe donc de mettre à contribution des domaines mieux adaptés pour saisir ce débat et analyser cette pluralité de discours plutôt que de chercher à la dépasser, car cette diversité est riche de sens sur le plan social. Parce qu'elle s'intéresse aux acteurs et aux conflits sociaux, mais aussi aux principes et aux modes de régulation sociale, la perspective sociologique semble toute désignée pour développer une analyse qui ne soit pas confinée à une perspective fonctionnaliste, ni retranchée dans une approche critique qui pourrait se révéler stérile. La perspective sociologique que nous proposons dans cet article déplace la question de la responsabilité sociale telle qu'elle est généralement abordée pour l'envisager moins comme un enjeu corporatif que comme une question de régulation sociale faisant intervenir, derrière l'institution que constitue l'entreprise, des acteurs sociaux en conflit.

L'École des représentations sociales avance que la pluralité des représentations sociales s'explique par le processus de formation des représentations sociales qui sont modelées non seulement en fonction de l'information et de la pratique, mais tout particulièrement en fonction de la position sociale des acteurs sociaux. Comme l'expli-

que Jodelet, la représentation sociale porte la marque du sujet qui reconstruit l'objet et l'interprète, tout en s'exprimant à travers elle (Jodelet, 1989). Les représentations sont ainsi sujettes à un processus de focalisation qui répond à l'intérêt des sujets, tout en étant élaborées à partir de leur expérience. De plus, elles répondent à une logique d'inférence, c'est-à-dire à la nécessité d'agir ou de prendre position, car la représentation constitue un cadre nécessaire pour l'action. Les représentations de la responsabilité sociale sont donc fortement conditionnées par la position d'élite ou de contestation des acteurs sociaux, leur expérience et leurs visées : elles ne sont donc pas neutres, ou « objectives », et constituent un terrain de choix pour comprendre la forme et la teneur des clivages sociaux. Comme l'explique Jodelet, les représentations sociales sont constitutives du réel et de l'organisation sociale, « elles instaurent des versions de la réalité communes et partagées » (Jodelet, 1989, p. 49).

Or, les représentations sociales dominantes sont des construits sociaux qui traduisent les hégémonies présentes dans une société donnée. Aborder la question de la responsabilité sociale sous l'angle des représentations sociales est donc nécessaire à la compréhension des débats sociaux actuels entourant la gouvernance de l'économie et de l'entreprise, tout spécialement dans un contexte mondialisé où les régulations traditionnelles sont bousculées par la reconfiguration des pôles normatifs. Une telle analyse permet de mieux comprendre les tensions occultées par le séduisant consensus autour de la responsabilité sociale corporative, compréhension nécessaire pour envisager et éventuellement configurer des modes de régulation réalistes et recevables auprès des différents acteurs sociaux. Elle permet également de clarifier les débats en offrant à tous les acteurs une cartographie des définitions de la responsabilité sociale qui leur permettra de se situer les uns par rapport aux autres mais relativisera du même coup les préentions de certains acteurs à détenir la « bonne définition » de la responsabilité sociale.

UNE CARTOGRAPHIE DES « REPRÉSENTATIONS SOCIALES »

L'analyse que nous proposons vise notamment à dégager des idéaux-types de la responsabilité sociale en vue de clarifier les débats qui ont émergé au cours des dernières années au Québec au sujet

de la régulation des acteurs et des institutions économiques. Nous posons l'hypothèse que derrière le consensus apparent autour d'une nécessaire responsabilisation sociale des agents économiques, la pluralité des définitions de la responsabilité sociale est révélatrice des conflits sociaux autour du rôle de l'entreprise dans la société, de sa gouvernance, et du modèle de développement auquel elle concourt. Les définitions de la responsabilité sociale diffèrent d'un acteur social à l'autre non seulement en raison d'une confusion ou d'une mécompréhension conceptuelle, mais bien parce qu'à l'instar du progrès industriel à l'époque du fordisme, ou du développement durable actuellement, la responsabilité sociale corporative traduit un idéal que peuvent revendiquer côté à côté des acteurs sociaux pourtant fondamentalement en désaccord sur le contenu, la forme et la mise en œuvre de cette responsabilité sociale. Il importe donc de rendre explicites les éléments de conflit concernant le rôle des entreprises dans la société et les modes de gouvernance à privilégier, mais aussi les nouveaux compromis sociaux qui pourraient se faire jour quant à ces questions. Dans la mesure où la multiplicité des définitions de la responsabilité sociale traduit les conflits sociaux autour de l'autonomie de l'élite économique, de la gouvernance des processus de développement, de la participation aux institutions économiques et quant au partage de la richesse dans les sociétés modernes avancées, on peut se demander : comment peut-on définir les définitions idéal-typiques de la responsabilité sociale pour chacun des acteurs sociaux (notamment acteurs politiques, acteurs économiques, acteurs de la société civile); sur quels éléments se cristallisent les conflits autour de la définition de la responsabilité sociale de l'entreprise; quels modèles de régulation peut-on envisager en regard de ces différentes représentations sociales de la responsabilité sociale corporative; peut-on identifier de nouveaux compromis sociaux post-fordistes relativement au rôle de l'entreprise dans la société.

Pour répondre à ces interrogations, nous nous sommes penchés sur les mémoires déposés au gouvernement du Québec en 2002 dans le cadre d'une consultation publique sur la responsabilité sociale et la possibilité de son encadrement par le gouvernement vis-à-vis celle-ci. En répondant à un appel uniforme, et en se prononçant sur une série de questions plus précises, ces mémoires

s'avèrent un excellent matériau pour dégager les représentations sociales que les différents acteurs sociaux ont de la responsabilité sociale.

La méthodologie retenue consiste à réaliser une analyse de contenu nous permettant de dégager les éléments de construction sociale concernant la responsabilité sociale de l'entreprise et son imputabilité. Le logiciel Atlas.ti nous a permis de mettre à profit une démarche inductive afin de réaliser une cartographie perceptuelle de la responsabilité sociale corporative. Nous avons procédé à une codification ouverte, puis axiale de chaque mémoire en vue d'en faire ressortir la logique discursive particulière (mots clefs, vocabulaire, objectifs du mémoire, arguments principaux et lecture du contexte canadien et international). Ceci nous a permis de caractériser chaque mémoire en fonction de l'organisme dont il est issu. Nous avons ainsi cerné non seulement les points communs, mais aussi les éventuelles discordances entre les perceptions de la responsabilité sociale chez les différents acteurs sociaux.

En avançant que la responsabilité sociale de l'entreprise est un construit social susceptible d'avoir une portée au chapitre de la définition du cadre régulatoire des sociétés modernes avancées, nous espérons apporter une contribution significative à la compréhension théorique de ce concept en posant un nouveau regard sur un objet qui a jusqu'à maintenant été abordé de façon relativement peu diversifiée et dans une perspective bien souvent normative.

Dans le cadre de cet article, nous nous sommes penchés plus particulièrement sur trois acteurs sociaux : une entreprise minière, une O.N.G et une association patronale. Ces trois acteurs font état de leur réflexion par rapport à un éventuel rôle de l'État en matière de responsabilité sociale et d'investissement responsable. Les pages qui suivent présentent les résultats préliminaires de l'analyse du discours de ces trois acteurs.

LES REPRÉSENTATIONS DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE AU QUÉBEC

La *Commission des finances publiques sur la responsabilité sociale des entreprises et l'investissement responsable* (2002) proposait huit questions sur lesquelles les acteurs sociaux étaient invités à s'exprimer. Plus fondamentalement, la Commis-

sion des finances publiques du Québec cherchait à recueillir l'opinion de la population à propos du rôle du gouvernement dans la réglementation en matière de responsabilité sociale et d'investissement responsable. Dans un premier temps, nous allons présenter le contenu des mémoires soumis par chacun de nos acteurs, puis nous procéderons à leur analyse.

Les discours sur la responsabilité sociale de l'entreprise

En termes de contenu, les mémoires déposés dans le cadre de cette consultation convergent sur plusieurs éléments, même si le sujet est abordé sous des angles différents par chacun des acteurs. Ainsi, le mémoire de l'O.N.G porte principalement sur les droits humains, la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la création de normes de responsabilité sociale. L'acteur corporatif insiste sur ses initiatives en matière de responsabilité sociale, la promotion des mesures volontaires, la diffusion d'information à ses parties prenantes, et sur la concertation avec les communautés et le gouvernement comme mode de définition des normes. Enfin, l'acteur patronal s'intéresse surtout aux effets de la réglementation sur le libre marché et l'économie du Québec. Il reste que tous s'accordent néanmoins sur la nécessaire intervention du gouvernement en matière de responsabilité sociale, mais les moyens d'action qu'ils envisagent divergent.

L'entreprise minière : une approche organisationnelle

L'entreprise minière consacre les trois quarts de son mémoire à la présentation de ses activités et de ses initiatives. L'entreprise met l'accent sur les mesures volontaires qu'elle applique pour assurer la sécurité de ses sites de production. Elle relate de manière exhaustive ses expériences de concertation avec les communautés et les membres du gouvernement pour définir notamment des plans d'urgence. Devenue à présent une multinationale, l'entreprise mentionne ses origines québécoises, en faisant état du nombre d'emplois créés sur ce territoire ainsi que sa contribution à l'économie nationale.

Aussi, le discours de l'entreprise annonce toutes les mesures de responsabilité sociale prises sur une base volontaire. À titre d'exemple, l'entreprise cite sa démarche de communications des

risques ou encore, son plan de gestion responsable des risques industriels ; l'entreprise fait également état de la publication de son rapport de développement durable. Enfin, elle relate toutes les expériences de concertation dont elle a été l'initiatrice. En expliquant la mise sur pied de comités pluripartites ou de tables de concertation, l'entreprise évoque ses partenariats avec des citoyens, des représentants du gouvernement et des intervenants pour le développement de plans d'urgence et de communication sur les risques liés à sa production.

Lorsque l'entreprise traite du rôle du gouvernement en matière de responsabilité sociale, elle met l'accent sur l'idée d'exemplarité. Elle avance que le gouvernement devrait donner l'exemple en adoptant des politiques environnementales pour ses administrations, et en rendant compte publiquement de sa performance environnementale.

Enfin, cet acteur corporatif estime qu'il n'est pas nécessaire que le gouvernement adopte une réglementation stricte en matière de responsabilité sociale. Selon cette entreprise, une telle réglementation serait en contradiction avec les efforts mis en œuvre par le gouvernement pour alléger les réglementations actuelles. L'entreprise propose donc que le gouvernement fasse la promotion des bonnes pratiques en matière de responsabilité sociale.

L'O.N.G : une approche juridique

Le discours de l'O.N.G a recours à une tout autre sémantique. En effet, les thèmes les plus fréquemment abordés par cette O.N.G concernent les droits humains et la Déclaration universelle des droits de l'Homme et leur nécessaire rattachement avec la responsabilisation des acteurs économiques. En termes de contenu, cette O.N.G donne une place importante à la présentation des différentes conventions internationales en matière de droits humains. Elle décrit notamment la teneur de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, en faisant ressortir les éléments qui peuvent être transposés dans un cadre réglementaire en matière de responsabilité sociale de l'entreprise.

L'O.N.G insiste sur la responsabilité du gouvernement dans la mise en application des droits humains. À ce chapitre, elle demande à ce que le gouvernement prouve la notion de « justiciabilité » des droits humains, c'est-à-dire

qu'il fasse respecter les conventions internationales sur les droits humains par les acteurs économiques. Selon l'O.N.G, le gouvernement doit se faire le défenseur des droits humains, en rendant imputables les entreprises nationales de la violation de ces droits. Pour ce faire, l'O.N.G estime que le gouvernement doit adopter une réglementation en matière de responsabilité sociale de l'entreprise fondée sur les conventions internationales concernant les droits humains. Elle se réfère plus spécifiquement à la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui prévoit des droits civils et politiques ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels.

Un autre élément important qui ressort du discours de cette O.N.G est le rôle de sensibilisation et de formation du gouvernement en matière de droits humains. L'O.N.G insiste sur l'importance d'établir des formations sur les droits humains et la Déclaration universelle à l'intention des dirigeants d'entreprises. Selon cette O.N.G, il revient au gouvernement québécois de s'assurer que les dirigeants d'entreprise soient sensibilisés à cette question.

L'acteur patronal : une vision macroéconomique

Le discours de l'acteur patronal se situe à un autre niveau d'analyse en abordant des considérations d'ordre macroéconomique. Tout au long de son mémoire, il s'inquiète plus spécifiquement des effets nuisibles de la réglementation : elle est considérée comme une entrave au libre marché en plus d'imposer aux entreprises des attentes sociales irréalistes. L'acteur patronal fait état des menaces portées à l'économie québécoise devant l'adoption d'un cadre réglementaire en matière de responsabilité sociale. De plus, le discours du patronat rappelle le corpus réglementaire qui existe déjà en matière de responsabilité sociale de l'entreprise. En conséquence estime-t-il que le gouvernement ne devrait pas élaborer de réglementations spécifiques dans le domaine de la responsabilité sociale, mais devrait plutôt faire appliquer les réglementations existantes (à savoir en matière d'environnement, de normes minimales de travail, de santé et de sécurité au travail, de formation professionnelle, etc.) ou simplement réviser ces dernières.

L'association patronale mentionne aussi les com-

plications et les conflits que les réglementations occasionnent lors de la définition des compétences de chaque juridiction territoriale. En somme, selon le patronat, les réglementations ont peu d'effets positifs, car elles ne font que créer des procédures inefficaces et complexes. Au lieu de corriger des comportements nuisibles, les réglementations pèsent sur la santé économique du pays, en occasionnant des fuites de capitaux, ou en réduisant la compétitivité des entreprises nationales.

Selon l'acteur patronal, une intervention réglementaire de la part du gouvernement québécois devrait viser à rétablir la confiance dans les marchés, pour ainsi stimuler la création d'emplois dans la Province, en ciblant plus précisément la gouvernance d'entreprise. En effet, les derniers scandales financiers ont révélé l'existence de failles dans la gouvernance d'entreprise, ce qui a eu pour effet d'altérer la confiance des investisseurs. Ces lacunes nécessitent donc la révision de certaines réglementations afin de garantir le bon fonctionnement du libre marché.

Cette première lecture permet de constater que nos acteurs sociaux placent leur réflexion à des niveaux d'analyse distincts. L'O.N.G l'inscrit dans une perspective juridique tandis que l'entreprise le considère à un niveau organisationnel. De son côté, le patronat l'aborde d'un point de vue macroéconomique en défendant le dogme du libre marché.

Il apparaît dès lors que le contenu des mémoires de nos acteurs différent de manière significative quant à l'angle d'approche sur la question de la responsabilité sociale et des modes d'intervention envisagés en la matière. En effet, comment les acteurs sociaux définissent-ils la responsabilité sociale de l'entreprise ? Comment leurs intérêts viennent-ils façonner leur représentation du rôle de l'entreprise ? Et plus spécifiquement, quel rôle confèrent-ils à l'État ?

Dans ce qui suit, nous aborderons chacune de ces questions, soit la définition de la responsabilité sociale, le rôle de l'entreprise et du gouvernement. Enfin, nous considérons les compromis sociaux post fordistes qui semblent émerger autour d'un modèle de régulation de l'entreprise privée.

Définition de la responsabilité sociale de l'entreprise par les acteurs sociaux

Comme nous l'avons déjà dit, les mémoires analysés confirment de manière évidente la pluralité des représentations de la responsabilité sociale de l'entreprise, mais aussi le caractère antagonique des définitions qu'en proposent les acteurs sociaux. L'O.N.G définit la responsabilité sociale des entreprises sous l'angle du droit criminel, c'est-à-dire que la responsabilité première des entreprises consiste à respecter les droits fondamentaux. L'acteur corporatif, quant à lui, circonscrit la question de la responsabilité sociale par les mesures volontaires tandis que l'acteur patronal circonscrit la responsabilité sociale de l'entreprise à la création d'emplois.

L'O.N.G justifie l'intervention du gouvernement en matière de responsabilité sociale de l'entreprise du fait du pouvoir sans précédent qu'elle a acquis dans nos sociétés modernes avancées. Devenue la principale institution sociale, l'entreprise doit par conséquent faire face à de nouvelles responsabilités. Dans ce discours, la responsabilité sociale ne doit plus être seulement prise en charge par le gouvernement, mais elle doit être aussi assumée par les entreprises qui sont à présent plus puissantes que certains États.

Cette O.N.G adopte une approche normative de la responsabilité sociale de l'entreprise, c'est-à-dire qu'elle réfère aux normes internationales et universelles pour évaluer et sanctionner le comportement des entreprises. C'est par souci d'universalité que cette O.N.G envisage de définir la Déclaration universelle des droits de l'Homme comme base d'un cadre réglementaire sur la responsabilité sociale de l'entreprise. Ce régime minimal sur la responsabilité sociale permettrait ainsi de « bâtir » la « justiciabilité » des conventions internationales qui manquent souvent d'assises juridiques au niveau national.

Comme nous l'avons vu, l'acteur corporatif définit pour sa part la responsabilité sociale par les mesures volontaires. Dans le cas de cette entreprise minière, il s'agit principalement d'initiatives telles que le plan de gestion responsable MD, le programme Global Mining Initiative, l'application d'un code déontologique, ou encore la publication d'un rapport de développement durable.

Si l'on se fie à ces différentes initiatives, l'approche de l'entreprise par rapport à la responsabilité sociale est à la fois normative et procédurale : le code déontologique, par exemple, établit une série de principes moraux que les dirigeants et les employés doivent appliquer dans l'exercice de leur fonction ; tandis que le plan de gestion responsable MD et le programme Global Mining définissent des procédures à respecter sur les sites de production de l'entreprise, afin d'assurer la sécurité de la communauté et de protéger l'environnement.

L'application de ces mesures volontaires se fait sur la base d'un engagement de la haute direction à protéger l'environnement et à respecter la collectivité. Cet engagement est formulé en termes de valeurs morales, notamment dans le code déontologique où l'entreprise définit les principes moraux qu'elle s'engage à appliquer et à faire respecter. Même si sa formulation est dominée par des considérations éthiques, on note que cet engagement a cependant une visée stratégique : son objectif est de maintenir la croissance de l'entreprise, d'assurer son rendement et d'instaurer la confiance nécessaire à sa pérennité. Ainsi, il apparaît ici que ce discours, même s'il implique des pratiques, vise à conserver sa légitimité aux yeux d'une société qui est de plus en plus informée des violations des droits de l'Homme et des atteintes portées à l'environnement par l'industrie minière.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'entreprise s'oppose clairement à une réglementation en matière de responsabilité sociale. Dans le contexte économique actuel, une telle réglementation nuirait à sa rentabilité financière en lui imposant un carcan trop rigide ou des attentes sociales irréalistes. Ainsi, l'entreprise se positionne en faveur d'une promotion de la responsabilité sociale par l'exemplarité qu'elle définit à deux niveaux. Le premier concerne le rôle du gouvernement en matière de promotion de bonnes pratiques : l'entreprise suggère qu'au lieu de sanctionner les entreprises irresponsables, le gouvernement devrait plutôt souligner les vertus des entreprises socialement responsables. Le deuxième implique de laisser libre cours aux dynamiques des marchés financiers : les indices boursiers de développement durable et de responsabilité sociale (Dow Jones Sustainability Index, Michael Janzy Index) récompensent en effet les entreprises qui font la preuve

de leur responsabilité sociale.

L'acteur patronal attribue le débat portant sur la responsabilité sociale de l'entreprise au contexte actuel de déréglementation. L'État s'étant prétdenttement retiré de la sphère économique, le comportement des entreprises privées est de plus en plus scruté et questionné par les différents acteurs sociaux. Aussi, la prise de conscience collective des problèmes environnementaux et sociaux depuis ces trente dernières années a créé de nouvelles attentes à l'endroit des entreprises : les consommateurs, par exemple, ont de nouvelles exigences sociales et environnementales auxquelles les entreprises privées doivent répondre dans une économie orientée vers la production de biens et services à forte valeur ajoutée. Dans le discours du patronat, la réflexion sur la responsabilité sociale est liée à la nouvelle place qu'occupent les entreprises dans nos économies mondialisées : elles jouent en effet un rôle crucial dans l'économie mondiale et tous comportements délictueux de leur part peuvent avoir des effets considérables sur les économies de plusieurs pays hôtes.

Le patronat confère cependant à l'entreprise une seule et unique responsabilité : la création d'emplois. Cette définition de la responsabilité sociale vient d'ailleurs expliquer la représentation que se fait le patronat du rôle du gouvernement en matière de responsabilité sociale.

Le patronat s'oppose fermement à la mise en place d'une réglementation en matière de responsabilité sociale. Selon lui, une réglementation nuirait à la rentabilité financière des entreprises et à la compétitivité du Québec : l'adoption d'une telle mesure risquerait de provoquer une allocation inefficace des ressources et occasionnerait une fuite des capitaux vers des pays étrangers. Ainsi, une intervention réglementaire porterait préjudice aux entreprises nationales et l'empêcherait donc de répondre à leur responsabilité première.

Enfin, dans la perspective macroéconomique du patronat, une réglementation en matière de responsabilité sociale de l'entreprise constituerait une barrière commerciale illégitime, car elle entraverait le développement économique de certains pays en leurs imposant des règles morales.

Ainsi, l'adoption d'une réglementation en matière de responsabilité sociale reviendrait à adopter une approche moraliste à l'égard des autres pays qui n'ont pas encore atteint le niveau de développement des pays du nord. Il apparaît ici que le développement économique ne va pas de pair avec le respect des droits de l'Homme et de l'environnement, et que ce dernier correspond plutôt à une étape ultérieure au développement économique comme tel. Un tel discours a pour effet d'occulter le fait que les gains en matière de droits sont le fruit de luttes sociales et ne sont pas systématiquement liés aux avancées économiques.

Le rôle de l'entreprise selon les acteurs sociaux

On retrouve encore une multiplicité de points de vue lorsque l'on aborde la question du rôle de l'entreprise. L'O.N.G envisage l'entreprise privée comme un lieu de régulation, ce qui rejoint l'idée d'instance de régulation avancée par Schrecker (Shrecker, 1984). Selon l'O.N.G, le fait que les entreprises soient libres de définir elles-mêmes des normes sociales leurs confère un rôle central dans nos sociétés modernes avancées. En effet, l'entreprise telle que présentée par l'O.N.G, apparaît comme un lieu de régulation puissant, sans aucune base démocratique, et dont les citoyens et les gouvernements sont tributaires. Encadrer les activités de l'entreprise par le biais de la responsabilité sociale permettrait de remédier à cette situation, et de redonner aux acteurs sociaux et au gouvernement du pouvoir sur cette institution hégémonique.

Selon le patronat, l'entreprise n'a qu'une seule et unique responsabilité : celle de créer des emplois. Dans cette perspective, l'entreprise est perçue comme l'institution garante du développement économique du Québec et à ce titre, le gouvernement se doit de soutenir l'entreprise pour répondre à sa première responsabilité sociale. Ainsi, encadrer les activités de l'entreprise aurait pour effet de nuire au développement économique du Québec, car une réglementation en matière de responsabilité sociale rendrait l'entreprise contreproductive et nuirait à l'allocation efficace des ressources. C'est cette conception du rôle de l'entreprise qui conduit le patronat à se positionner contre une réglementation contraignante en matière de responsabilité sociale. Il exige même que le gouvernement place son intervention du côté de

l'offre, c'est-à-dire en soutenant les entreprises dans leurs efforts de responsabilisation.

Dans le discours de l'acteur corporatif, l'entreprise est présentée comme une institution capable de déterminer ses propres normes sociales. Pour ce faire, elle consulte différents partenaires sociaux (représentants du gouvernement et communauté) qu'elle aura d'ailleurs elle-même sélectionnés. Il est intéressant de constater que l'entreprise n'évoque nulle part l'acteur syndical, et ce, même lorsqu'il s'agit de développer des plans de gestion, des mesures d'urgence, etc. Elle se réfère volontiers à la communauté, à la collectivité, aux représentants du gouvernement ou aux intervenants, mais les syndicats font figure d'oubliés.

Dans cette perspective, l'entreprise est capable de s'autoréguler et pour définir des normes sociales, résultats de compromis sociaux sous l'arbitrage de l'État, elle a recours à la concertation avec différents partenaires sociaux. Ainsi, l'entreprise apparaît ici comme l'institution la plus apte à réguler l'activité économique tandis que l'État se distingue par l'inefficacité de ses mesures. En se définissant ainsi, l'entreprise nie la capacité de l'État à réguler efficacement l'activité économique et elle se présente comme la seule institution légitime pour encadrer la responsabilité sociale.

Conception du rôle du gouvernement et son mode d'intervention en matière de responsabilité sociale

Même si les acteurs sociaux s'accordent sur une intervention du gouvernement en matière de responsabilité sociale, on note cependant que la conception du rôle de l'État varie considérablement. Alors que l'O.N.G se positionne clairement pour un encadrement réglementaire coercitif, l'acteur patronal et l'acteur corporatif envisagent plutôt un rôle minimal pour le gouvernement. La conception d'un rôle minimal diffère aussi : l'acteur corporatif se positionne pour que le gouvernement adopte des mesures incitatives, basées sur la promotion de bonnes pratiques tandis que l'acteur patronal avance, pour sa part, une intervention du gouvernement au niveau de la gouvernance d'entreprise, sans toutefois spécifier sur quelle modalité.

Dans le discours de l'entreprise, on note claire-

ment que le gouvernement n'est pas envisagé comme une institution de régulation, mais plutôt comme un acteur organisationnel : les unités administratives, les ministères et les entreprises publiques doivent, selon l'entreprise, s'assujettir aux exigences liées à sa responsabilité sociale et aux critères de développement durable, et ce, au même titre que les entreprises privées. Dans la mesure où l'entreprise considère le gouvernement comme un acteur organisationnel, il est alors situé au même niveau que l'entreprise. De plus, on note que l'application de mesures volontaires confère à l'entreprise une expertise qui lui permet de devenir l'interlocuteur privilégié du gouvernement lorsqu'il tente d'établir une réglementation. En somme, l'entreprise réduit considérablement le statut du gouvernement en le définissant uniquement par sa dimension organisationnelle et en le niant en tant qu'institution de réglementation. En matière de responsabilité sociale, le seul pouvoir que l'entreprise lui concède est celui de l'exemplarité.

L'O.N.G milite pour l'adoption d'une réglementation dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise afin que le gouvernement puisse retrouver son rôle d'institution de régulation. L'idée de pouvoir et de contre-pouvoir sont aussi des éléments importants dans l'argumentation de l'O.N.G : c'est dans le but de contrer un pouvoir devenu hégémonique que le gouvernement doit encadrer les activités des entreprises en statuant sur la responsabilité sociale.

Dans la perspective de l'acteur patronal, une intervention du gouvernement doit plus se situer du côté du soutien de l'offre, c'est-à-dire en adoptant des mesures pour stimuler l'innovation, la recherche et le développement (R/D), l'organisation du travail, etc. En effet, selon l'association patronale, une réglementation contraignante en matière de responsabilité sociale aurait des effets nuisibles sur l'économie québécoise. Une telle réglementation rentrerait en contradiction avec les accords de libre-échange signés par le Canada et les principes de l'OMC. C'est pourquoi le patronat envisage un rôle minimal pour le gouvernement québécois en matière de responsabilité sociale de l'entreprise. Il propose que le gouvernement du Québec soutienne l'initiative privée pour permettre aux entreprises de répondre à leur première responsabilité, celle de créer des emplois.

L'O.N.G voit dans un cadre réglementaire en matière de responsabilité sociale la possibilité de réhabiliter l'État dans son rôle de régulateur. L'acteur patronal et l'acteur corporatif attribuent plutôt à l'État un rôle de promoteur de l'initiative privée. Selon cette perspective, une intervention de l'État dans ce domaine viserait alors à conformer l'autonomie de l'élite économique.

VERS UNE RÉGULATION HYBRIDE ?

Au cours des dernières années, plusieurs consultations publiques ont été lancées au sujet de la responsabilité sociale de l'entreprise : une par la *Direction générale emploi et affaires sociales de la Commission européenne* (2000), une deuxième par la *Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises* (2001), et une troisième au Québec par la *Commission des finances publiques sur la responsabilité sociale des entreprises et l'investissement responsable* (2002). Ces consultations illustrent la montée du questionnement éthique et social de l'entreprise (Gendron, 2000) et les nouvelles attentes des acteurs sociaux à l'égard des institutions économiques.

Sans être une réponse unique à la régulation à l'ère de la mondialisation, la responsabilité sociale, ou plutôt les différentes facettes de la responsabilité sociale, façonnent le système régulatoire à l'échelle globale. Les débats entourant la responsabilité sociale, et plus spécifiquement les points d'achoppement qu'ils suscitent, laissent en effet entrevoir un système régulatoire hybride, et ce, sur plusieurs plans. D'une part, il est vraisemblable que ce système soit à la fois privé et public, c'est-à-dire proposé et conçu par des acteurs privés, mais encadré par les pouvoirs publics. D'autre part, cette régulation sera probablement configurée comme une articulation des systèmes réglementaires nationaux avec les normes internationales. Cette articulation se fera sur deux plans, à un autre niveau d'hybridation. Le premier concerne les normes procédurales d'une part, qu'il s'agisse d'ISO 14 001 ou d'autres normes, qui tendent à être reconnues par les législations nationales. Le second s'attache aux normes substantives, qui, si elles existent depuis un certain temps déjà (Charte des droits et Conventions de l'OIT), seront vraisemblablement remises au goût du jour à travers les débats de la responsa-

bilité sociale et les attentes sociales accrues vis-à-vis les entreprises occidentales opérant dans les pays en développement, que porte notamment le mouvement des placements responsables. Enfin, ce système régulatoire reposera sur deux piliers : volontaire, mais aussi obligatoire. À titre d'exemple, si le système de certification est résolument volontaire, l'étiquetage et la traçabilité sont pour leur part de nature obligatoire, ce qui illustre bien la présence des deux tendances dans le système régulatoire en émergence. Au-delà de l'appel au potentiel régulatoire de la responsabilité sociale à l'échelle mondiale, on peut donc entrevoir la consolidation d'un système de régulation hybride d'une rare complexité, porté par des acteurs multiples et articulant à la fois le national et le global, le public et le privé, le volontaire et l'obligatoire, et qui posera des défis sans précédent en termes de gestion et de transparence.

L'institutionnalisation d'un tel système de régulation suppose évidemment que les acteurs sociaux auront réussi à convenir d'un compromis acceptable quant à l'adoption de la responsabilité sociale comme mode de régulation. Or, pour l'heure, les représentations que les différents acteurs se font de la responsabilité sociale abritent d'importantes divergences, qui prennent parfois la forme de propositions irréconciliables.

Banner, D. K. 1979. *Business and Society: Canadian Issues*. Toronto, McGraw-Hill Ryerson.

Bartha, P. 1990. « La gestion des questions d'intérêt public », *Revue Gestion*, vol. 15, no. 4, novembre.

Clarkson, M.B.E. 1995, "A stakeholder framework for analysing and evaluating corporate social performance", *Academy of Management Review*, 20, pp 92-117.

Commission des finances publiques sur la responsabilité sociale des entreprises et l'investissement responsable, 2002.

Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises, *Un survol des enjeux*, 2001.

Commission des Communautés Européennes (CCE). 2002. *Communication de la commission concernant la responsabilité sociale des entreprises : Une contribution au développement durable*.

Commission des Communautés Européennes. 2001. *Le livre vert : promouvoir la responsabilité sociale des entreprises*.

Conacher, D. 1999. cité dans Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises, *Un survol des enjeux*

COPOLCO - ISO. 2002. *The Desirability and Feasibility of ISO Corporate Social Responsibility Standards*. Mai.

Eder, K. 1993. *The Institutionalization of Social Movement. Towards a New Theoretical Problematic in Social-Movement Analysis* ? Florence, European University Institute, October.

Fontan, J-M. 2001. « L'évaluation de cinquième génération », *Cahier de recherche sociologique*, no. 35, pp. 7-14.

Freeman, R. E. 1984. *Strategic Management : A Stakeholder Approach*. Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall.

Friedman, M. 1970. « The Social Responsibility of Business Is to Increase Profits », *New York Times Magazine*, 13 Septembre, p. 11.

Gendron C. 1996. « Mesures volontaires et réglementation : deux volets d'une seule et même stratégie », *Journal Les Affaires*, 6 avril 1996, p. 30.

Gendron, C. 2000. « Le questionnement éthique et social de l'entreprise dans la littérature managériale », *Cahier du CRISES*, Collection Working Papers, UQÀM, février, no. 0004.

Gendron, C. 2001. « Émergence de nouveaux mouvements sociaux économiques », *Revue Pour*, Paris, no. 172, p. 175-181.

Gendron, C. et Turcotte, M.-F. 2003. « Environnement, concertation et déréglementation : la modernisation réglementaire à l'heure des métiers », *Sociologies pratiques*, no. 7, juillet, p. 130-156.

Gendron, C., Lapointe, A., et Turcotte, M-F. 2004. « Responsabilité sociale et régulation de l'entreprise mondialisée »; Québec, *Relations Industrielles*, Hiver 2004, 59-1; p. 73-100.

Gendron, C. 2004. « Finance responsable et responsabilité sociale des entreprises. Vers une régulation du 3^{ème} type ? », in Tremblay, D.G. et Rolland, D. *Responsabilité sociale d'entreprise et finance responsable. Quels enjeux ?*, PUQ, p.79-94, 225p.

Godard, O. et Salles, J.-M. 1991. « Entre nature et société. Les jeux de l'irréversibilité dans la construction économique et sociale du champ de l'environnement ». In Boyer, R., Chavance, B. et Godard O. (dir.), *Les figures de l'irréversibilité en économie*. Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, pp. 233-272.

Goodpaster, K. et Matthews, J. B. 1983. « Can a Corporation Have a Conscience? ». In Beauchamp, T. L. et Bowie, N. E., *Ethical theory and Business*, 2e éd., Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall, pp. 68-81.

Harrison, K. 2001. « Volontarisme et gouvernance environnementale, sous la direction de Edward Parsons », *Gérer l'environnement : défis constants, solutions incertaines*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, pp. 209-247.

Jodelet, D., 1989. « Représentations sociales: un domaine en expansion», dans *Les représentations sociales*, Jodelet, D. (dir.), p. 31-61, Paris, PUF.

Jones, M. T., "Missing the Forest for the Trees. A Critique of the Social Responsibility Concept and Dis-

- course", *Business & Society*, Vol. 35, No 1, Mars 1996, pp. 7-41
- Laville, J.-L. 1994. *L'économie solidaire. Une perspective internationale*. Paris, Éditions Desclée de Brouwer, 334 p.
- Lipietz, A. 1989. *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXI^e siècle*. Paris, Éditions La Découverte, 155 p.
- Logsdon, J. M. et Yuthas, K. 1997. « Corporate Social Performance, Stakeholder Orientation, and Organizational Moral Development », *Journal of Business Ethics*, vol. 16, pp. 1213-1226.
- Melucci, A. 1983. « Mouvements sociaux, mouvements post-politiques », *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 10-50, pp. 13-30.
- Moreau, M.-A. 2003. Allocution lors de la plénière *L'État des lieux : volontaire ou obligatoire? Publique ou privée? Nationale, régionale ou internationale? Quel type de régulation?* Symposium international organisé par le CRIMT, du 30 avril au 2 mai 2003, HEC-Montréal, Montréal.
- Offe, C. 1985. « New Social Movements : Challenging the Boundaries of Institutional Politics », *Social Research*, vol. 52, no. 4, hiver, p. 817-868.
- Petrella, R. 1989. « La mondialisation de la technologie et de l'économie », *Futuribles*, septembre, p. 3-25.
- Schrecker, T.F. 1984. *L'élaboration des politiques en matière d'environnement*. Ottawa, Commission de réforme du droit, 124 p.
- Sethi, P. S. 1975. « Dimensions of Corporate Social Performance : An Analytical Framework », *California Management Review*, pp. 58-64.
- Silverstein, D. 1987. « Managing Corporate Social Responsibility in a changing legal environment », *American Business Law Journal*, Vol. 25, pp. 523-566.
- Stark, A. 1993. « What's the Matter with Business Ethics? », *Harvard Business Review*, vol. 3, mai-juin, p. 38-48.
- Taylor, A. 1994. cité dans Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises, *Un survol des enjeux*.
- Touraine, A. 1969. *La société post-industrielle*. Paris, Éditeur Denoël, Paris, 315 p.

Avantages et inconvénients de la présence de multinationales en commerce équitable – Rapport sur le débat d'Équiterre à propos des multinationales dans le commerce équitable. Débat organisé à l'UQÀM par Équiterre, le 7 décembre 2004

Ana Isabel Otero Rance, assistante-chercheure, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Le 7 décembre 2004, Équiterre a organisé un débat à l'UQÀM à propos du rôle des entreprises multinationales dans le commerce équitable, ayant comme but de définir les différentes postures à prendre face à cette question qui se pose à ce point du développement du commerce équitable.

Madame Caroline Whitby, de Transfair Canada, a mené le débat. Elle a d'abord mentionné qu'il s'agit d'un sujet incontournable et que la question centrale n'est plus de savoir si les multinationales doivent ou ne doivent pas s'inscrire dans le commerce équitable (CÉ), puisqu'elles sont déjà présentes, mais de voir comment gérer leur présence. En fait, c'est le succès du commerce équitable qui fait que les entreprises multinationales ne sont plus en mesure de rester indifférentes. Madame Whitby nous a aussi exposé les enjeux des multinationales dans le CÉ, selon la politique officielle que s'est donnée Transfair Canada.

Un des enjeux principaux du rapport entre le commerce équitable et les multinationales est celui de la certification via le Fairtrade labelling organisations international (FLO) et les normes qu'il implique. Transfair cherche à avoir un label pour les compagnies différent des labels se rapportant aux initiatives nationales, qui sont très autonomes et portent des stratégies différentes. Ce sont d'habitude ces initiatives nationales qui certifient les multinationales. Il faut donc homogénéiser la norme, afin d'éviter la prolifération de labels nationaux sur des bases plus souples.

Selon madame Whitby, Transfair reconnaît l'importance de l'implication des multinationales. Elles sont nécessaires pour la distribution dans les marchés. Sans elles, il serait assez difficile d'amener les produits aux marchés. Par exemple, les compa-

gnies de transformation du cacao en chocolat sont incontournables pour le marché de cacao équitable. C'est le même cas pour les bananes, il faut les faire mûrir et ce sont les grosses compagnies qui ont les moyens financiers pour effectuer cette opération. Les multinationales deviennent ainsi une partie importante dans la chaîne d'apprivoisement.

De même, l'adhésion des compagnies à des labels de certification est importante parce que, lorsqu'elles paient leur certification, elles aident à financer les petites entreprises, les torréfacteurs et d'autres coopératives. Ainsi, grâce à ce phénomène en hausse, Transfair est en mesure de financer ses petits partenaires. Monsieur Marc-Henri Faure est ensuite intervenu en soulevant la question à savoir si on devait limiter le commerce équitable à un secteur de la population. Selon lui, si les consommateurs étaient bien informés, ils seraient en mesure de faire leur propre choix concernant le point de vente, ce qui faciliterait peut-être la vie des petits partenaires.

Madame Whitby nous a donné ensuite des exemples des compagnies impliquées dans le commerce équitable, comme le sont Starbucks (elle a été la première à signer un contrat avec Transfair US en 2000); Proctor & Gamble, avec la ligne de café équitable Mountain moonlight de sa gamme Millstone; ou McDonald's en Suisse (où tout son café est équitable). Le débat principal, selon madame Whitby, doit se situer au niveau de la participation des multinationales dans la production. Jusqu'à maintenant, aucune multinationale n'a été acceptée dans la production.

D'ailleurs, selon madame Whitby, puisque la mission de Transfair est d'améliorer les conditions de

vie au Sud, il est nécessaire que son groupe considère les différents moyens de faire accroître la production. L'importance doit être donnée au volume. Il existe également beaucoup de petits producteurs qui n'ont pas encore réussi à percer et à vendre leur production dans le marché équitable. Dans ce contexte, l'impact du commerce équitable est très réduit par rapport aux besoins. Par ailleurs, la pression vient souvent des producteurs eux-mêmes. Le défi est de trouver l'équilibre entre le volume et la substance du CÉ.

Selon madame Whitby, il existe un risque à ne pas inclure les multinationales dans le CÉ. Parmi elles, environ 33% ont déjà entendu parler du CE, mais seulement 8% y participent. Il existe donc un vide entre le 33% et le 8%. Ce vide pourrait laisser place à une fausse représentation du CE, provoquée par la prolifération des autres systèmes de certifications et des faux labels. Le danger repose principalement sur le fait que les autres labels, comme le « bio-équitable », Rainforest, etc. ont des critères plus souples. De plus, ces labels ne considèrent parfois pas un des critères de base du CÉ, soit le *prix plancher*. En effet, la certification équitable seule considère ce prix et pas les autres types de certification. Avec la présence de ces organismes, les multinationales sont plus susceptibles de signer avec les représentants des autres labels moins exigeants, tout en gagnant en image sans avoir à se préoccuper des critères vraiment équitables. Pour madame Whitby, il vaudrait mieux que ces entreprises se tournent vers le FLO. Elles auraient un rôle plus important à jouer. La préoccupation générale concerne le danger que les multinationales prennent le contrôle de la certification pour en diluer la portée.

À ce propos, madame Whitby nous a expliqué que les certificateurs du FLO sont au courant du danger. Ils essaient donc de séparer la certification en tant que telle, des perceptions de cotisation des entreprises certifiées. De plus, le FLO intègre l'ensemble des acteurs dans la création des normes, autant au Nord qu'au Sud. Il est également sur le point d'être reconnu ISO 65, soit la norme internationale des certificateurs. Concernant le système de certification lui-même, madame Whitby nous a

informé que le FLO s'est professionnalisé afin de mieux appliquer les normes et d'en améliorer la capacité légale. D'autre part, le FLO cherche à établir un système de vérification interne, propre à chaque entreprise, afin de réduire ses coûts.

Le débat

Après avoir passé quelques minutes à essayer de trouver une définition scientifique convaincante pour ce qu'est une multinationale, on a discuté de comment on pouvait intégrer les gros joueurs sans perdre la substance du CÉ. Les enjeux qui sont ressortis à ce propos sont : éviter l'intégration verticale des multinationales dans le marché équitable, lutter contre la mise en place des oligopoles dans la distribution, faciliter l'intégration des multinationales pour aider à développer le marché (à ce sujet, par exemple, la multinationale du café Starbucks vend plus de café équitable que le Canada en entier). En outre, les multinationales « bien » certifiées seront intéressées à protéger le concept même du CÉ et à le défendre face aux compagnies qui portent des labels moins contraignants. Elles se verrait dans l'obligation commerciale de réagir en conséquence et d'éviter une concurrence déloyale à leurs yeux. Une autre stratégie proposée est de faire appel aux gouvernements afin de faire augmenter le volume des ventes.

L'accent a également été mis sur le besoin d'informer le public. Il existe un danger d'image aussi pour le commerce équitable si jamais cette partie du public sensible aux enjeux de la mondialisation l'identifiait avec les multinationales. Cela peut nuire au concept même du CÉ. Ainsi, l'éducation du public est une protection contre les multinationales : plus le consommateur est informé, plus il est exigeant envers les critères des multinationales. De plus, un consommateur sensibilisé sera plus enclin à acheter ses produits équitables avec les petits détaillants ou dans des coopératives que dans les gros magasins, et il fera plus attention à l'origine de son café.

D'autres soucis, comme la possible entrée de l'une des plus grandes multinationales du monde, Wal-Mart, dans le commerce équitable, la concur-

rence déloyale ou le contrôle des grosses multinationales sur l'ensemble des achats dans les coopératives du Sud existent, mais les critiques sous-estiment la force des rapports entre les coopératives du Sud et les partenaires originaux au Nord, comme les petits torréfacteurs ou les ONG.

Finalement, le débat a tourné autour des enjeux environnementaux et sociaux du commerce équitable. Selon les participants, il est nécessaire d'assurer un développement durable du commerce équitable. De même, il faut que le mouvement du commerce équitable s'identifie avec les acteurs de l'économie sociale et de l'économie solidaire. Finalement, il est important aussi de favoriser le lien avec la finance responsable et les activistes actionnaires. Avec ce dernier aspect, on pourrait construire un front commun pour faire face aux multinationales. Finalement, au Nord, l'effort doit continuer à être porté sur le consommateur.

Participants

Carle Bernier-Genest (Équiterre), Isabelle St-Germain (Équiterre), Fabrice Bastol (Équiterre), Mélissa Morin (Équiterre), Caroline Whitby (Transfair), Ana Isabel Otero Rance (CRSEDD-UQAM), Véronique Bisaillon, (CRSEDD-UQAM), Marc-Henri Faure (Équita), Jean Lapalme, Karine Peloffy, Caroline Côté, François Charbonneau, Annlies Hodge, Jean-François Beauchamp.

APPEL DE COMMUNICATIONS

Nouveaux mouvements sociaux économiques et développement durable: les nouvelles mobilisations à l'ère de la mondialisation.

Colloque présenté par
La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable et le
CR-23 Sociologie de l'environnement
Corinne Gendron, Denis Salles, Alain Lapointe, Marie-France Turcotte, Marie-Andrée Caron,
Jean-Guy Vaillancourt
Congrès de l'ACFAS du 9 au 13 mai 2005
Université du Québec à Chicoutimi

Le développement durable est peut-être le plus grand défi posé à la mondialisation, c'est que de grands pans du pouvoir régulatoire des États semblent avoir été délégués à des instances de coordination économique internationales dont l'ancrage démocratique et les visées pour le développement durable restent à démontrer. Alors que plusieurs accords internationaux ont des impacts directs sur les citoyens, ces derniers ont rarement accès aux instances de gouvernance ou de régulation qui en découlent. Or, avant même que ne s'opère un tel repositionnement des instances de régulation, les institutions politiques semblaient déjà souffrir d'une incapacité à répondre aux demandes sociales.

Si au tournant des années 1970, cette incapacité des instances politiques a suscité le déploiement de la mobilisation dans l'arène plus large du social, on peut émettre l'hypothèse que le réaménagement des instances régulatoires inhérent à la mondialisation a impulsé à partir des années 1990 une nouvelle forme de mobilisation sociale faisant incursion cette fois dans le domaine jusqu'alors réservé de l'économie. En plus de s'adresser aux instances politiques traditionnelles et de se déployer au sein de la société civile, ce que nous avons convenu d'appeler les *nouveaux mouvements sociaux économiques* investissent désormais la sphère économique pour faire valoir leurs revendications et mettre en œuvre de nouvelles manières de faire. Se réclamant de valeurs souvent associées au développement durable, leurs stratégies de régulation au chapitre des activités d'échange et de production (ex : commerce équitable, agriculture biologique, mouvements de consommateurs, etc.), ou de financement (investissement et placement socialement responsables, activisme actionnarial, monnaies alternatives ou finance solidaire) innovent en promulguant un référentiel éthique dans les mondes industriels et marchands. À travers des statuts traditionnellement associés aux entreprises, ces mouvements cherchent à encadrer le comportement des acteurs économiques qui profitent de l'autonomie que leur a conférée la mondialisation. Ils traduisent ainsi une nouvelle modalité de l'action collective qui a pris une ampleur sans précédent au cours des deux dernières décennies, alors que le recours à des moyens de pression économiques s'est systématisé et atteint désormais un large spectre des revendications sociales.

Cette nouvelle génération de mouvements sociaux peut être analysée en regard de ses objectifs formels, de la nature et des modalités de son action afin de comprendre comment elle influence les autres acteurs sociaux issus de la sphère économique, des sphères sociale et politique, et en vue de comprendre comment cette nouvelle génération contribue au développement durable, au chapitre des objectifs environnementaux, sociaux et économiques, mais aussi de l'équité et de la gouvernance. Il s'agit là d'un objectif bien ambitieux auquel nous convions des chercheurs de toutes disciplines afin de poser les jalons d'une telle réflexion, susceptible de rendre compte des spécificités de la mobilisation sociale des vingt dernières années et des transformations dont elle est porteuse au chapitre notamment du cadre régulatoire qui se redessine à la faveur de la mondialisation et des visées du développement durable.

Les contributions pourraient porter notamment sur les thèmes suivants :

- Les modalités d'action et d'organisation des nouvelles mobilisations sociales, notamment celles qui s'inscrivent dans des mécanismes économiques, et/ou l'élaboration d'une définition théorique des Nouveaux mouvements sociaux économiques;
- Les modèles de développement durable portés par les nouveaux mouvements sociaux économiques;
- L'efficacité des actions de ces mobilisations en regard des objectifs du développement durable;
- Le potentiel de ces acteurs pour transformer le cadre régulatoire et les structures politiques et économiques actuelles;
- La place que devrait prendre l'étude des nouveaux mouvements sociaux économiques dans le champ plus large de la recherche sur mondialisation, sur les mouvements sociaux et sur le développement durable;
- Etc.

Les résumés des communications de 250 mots devront avoir été reçus le 20 février et les versions finales des textes de 15 pages à double interligne (environ 20 000 signes) le 15 mars 2005. La durée des présentations sera de 20 minutes. Les meilleures communications seront retenues pour publication et un prix sera remis pour la meilleure communication étudiante.

Renseignements :

René Audet

audet.rene@courrier.uqam.ca

Babillard

Thé équitable en Inde

Conférence et montage audiovisuel

10 février 2005

16 h 15

Pavillon Président-Kennedy, local PK-3210
201, avenue du Président-Kennedy
Université de Québec à Montréal
Pour plus d'info:lotusali_7@yahoo.fr

Appel de communication

**Colloque — L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE :
QUELLES INNOVATIONS POUR UN MODÈLE
DE DÉVELOPPEMENT VIABLE, SOLIDAIRE ET ÉQUITABLE?**

Dans le cadre du Congrès de l'Acfas 2005 à Chicoutimi, Québec
11 et 12 mai

Date limite: 10 février 2005

Renseignements: www.acfas.ca

« Miser sur le développement durable : pour une meilleure qualité de vie »

Consultation publique du ministère de l'Environnement du Québec sur le *Plan de développement durable du Québec*

Les personnes ou les groupes intéressés sont invités faire parvenir leur mémoire ou leurs commentaires, et ce, jusqu'au 15 février 2005 par courrier électronique à l'adresse suivante : developpement.durable@menv.gouv.qc.ca

Pour en savoir plus:
www.menv.gouv.qc.ca.

CALL FOR PAPERS

**The 2005 Conference of the European Academy of Management
(EURAM 2005) "Responsible
Management in an Uncertain World"**

4 - 7 May 2005, Munich, Germany

Technische Universitaet Muenchen, TUM Business School <http://www.euram2005.de>

Conference Chairs: Anne Sigismund Huff and Ralf Reichwald

Paper submission deadline: February 15th, 2005

SÉMINAIRES SCIENTIFIQUES DE LA CHAIRE 2004-2005

10 septembre 2004

La mobilisation sociale et les mouvements sociaux

8 octobre 2004

Le mouvement des travailleurs et ses évolutions récentes

5 novembre 2004

Les nouveaux mouvements sociaux et leurs évolutions récentes

3 décembre 2004

Société civile et économie

22 janvier 2005

Finance responsable I : Placements et activisme actionnarial – industrie ou mouvement social?

18 février 2005

Finance responsable II : Finance solidaire et monnaies sociales

18 mars 2005

Consumérisme politique I : du boycott au boycott – le mouvement des consommateurs

15 avril 2005

Consumérisme politique II : certifications et labels – nouvelle structuration de l'industrie?

13 ou 20 mai 2005

Consumérisme politique III : études de cas intégratives

10 juin 2005

Séminaire synthèse

Renseignements: ceh@uqam.ca

**CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable**
ESG UQÀM

École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 6192
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4R2

Téléphone : 514.987.3000
poste 6972#

Télécopieur : 514.987.3372

Courriel: ceh@uqam.ca

Visitez notre site Internet
www.ceh.uqam.ca

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique
ceh@uqam.ca

Bulletin de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Rédacteur en chef : Patrick Laprise

Graphisme : Jenny Desrochers

Collaborateurs : Emmanuelle Champion, Corinne Gendron, Alain Lapointe, Ana Isabel Otero Rance

Pour soumettre un article, prière de consulter le site web www.ceh.uqam.ca.